

PROTOCOLE DE MADRID

Formulaire type n° 6 : Décision finale concernant la situation de la marque – Confirmation de refus provisoire total (règle 18ter.3) du règlement d'exécution commun)

I.	Office qui envoie la déclaration : Office d'Etat de la propriété industrielle de la République Macédoine 11 Oktomvri br.25, 1000 Skopje, République Macédoine
II.	Numéro de l'enregistrement international : 1103380
III.	Nom du titulaire : Dochirnie pidpriemstvo "Kondyterska korporatsiia "Roshen"
IV.	Toutes les procédures devant l'Office sont achevées et la décision de l'Office est la suivante : La protection de la marque est refusée pour <u>tous</u> les produits et services.
V.	Lorsqu'une requête en réexamen ou un recours peut être déposé à l'encontre de cette décision auprès d'une autorité extérieure à l'Office, l'Office doit fournir les informations suivantes, lorsqu'elles sont disponibles : i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours : ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé : iii) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire qui a son adresse sur le territoire de la partie contractante :
VI.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration  
VII.	Date d'envoi de la déclaration au Bureau international : 29 -11- 2016

[Fin du formulaire type n° 6]